

INFORMATIONS AUX HABITANTS DE CULLY

AMELIORATION DES INFRASTRUCTURES EN MATIERE DE PARCAGE, DE CIRCULATION ET D'URBANISATION

Madame, Monsieur,

Soucieuse du bien-être des habitants de Cully et afin de favoriser le tourisme, la venue de gens de passage, le commerce, la vie associative et culturelle de Cully, la municipalité a entrepris depuis quelques années déjà une étude générale en matière de parcage, de circulation et d'urbanisme.

Parcage.

Plusieurs zones ont été réorganisées depuis lors afin d'améliorer les conditions de parcage à Cully.

Dans ce contexte une zone dite de rencontre a été mise en place dans le secteur compris entre la rue du Temple et le chemin C.-F. Ramuz. Il s'agit d'une zone dans laquelle la priorité est donnée aux piétons, la vitesse limitée à 20 km/h et le parcage strictement lié aux places marquées au sol avec une durée maximale de 2 h. pendant la journée.

Circulation - sécurité

En matière de circulation et de sécurité les zones de parcage ont été modifiées à la route de Lausanne et à la route de Vevey afin de diminuer la vitesse.

Il est prévu, en prochaine étape,

- d'aménager le carrefour chemin des Colombaires-Route de la Corniche et
- de créer un giratoire au carrefour de la Gare, route de la Corniche-Route de Grandvaux (projet en cours de réalisation).

Dans le même contexte des démarches liées à ces aménagements ont été faites.

Elles consistent à limiter la vitesse à 30 km/h sur

- toute la longueur du chemin des Colombaires, ceci compte tenu du fait qu'il s'agit d'un secteur à forte densité d'habitation et de la présence de l'hôpital de Lavaux, ainsi
- qu'à la route de Grandvaux, jusqu'à la limite Cully/Grandvaux, dès lors que le tronçon situé sur le territoire de la commune de Grandvaux est déjà limité à cette vitesse.

D'autres modifications sont également prévues, notamment le

- réaménagement du carrefour de la route Vevey et du quai - rue de l'Indépendance.

Projet du parking de la Maison Jaune

Prochainement la municipalité de Cully mettra à l'enquête publique un projet de parking sous la vigne de la Maison Jaune.

La réalisation d'un garage de 128 places serait sans conteste la plus forte intervention urbanistique et d'organisation de la circulation que l'on puisse imaginer au cours de ces prochaines décennies, au centre du bourg.

Par son ampleur et du fait de son usage collectif, ce garage simplifiera la vie quotidienne des habitants du centre de Cully et sera à même de favoriser les multiples activités telles que commerciales, touristiques, culturelles et associatives.

Ce parking, dont l'idée remonte à 1983, a fait l'objet de plusieurs projets au fil des ans.

Ils ont été repris à la suite du crédit d'étude que le Conseil communal a accordé à la municipalité lors de sa séance du 18 avril 2005.

Le projet retenu, en définitive, est le fruit des études menées par l'urbaniste-architecte, les ingénieurs civil et en circulation, en collaboration avec la commission municipale d'urbanisme, dans le cadre desquelles tous les aspects d'intégration (esthétique, capacité, etc.) ont été examinés dans les moindres détails. (Voir plan ci-joint).

Ce projet a été soumis et accepté par le Conseil de la Bourgeoisie de Berne, au bénéfice d'une servitude lui conférant un « droit de regard » sur toute la propriété de Buren, selon acte de cession à titre de délivrance de legs de Buren / commune de Cully du 28 octobre 1953, qui a fort apprécié le sérieux avec lequel l'étude a été conduite et le souci d'intégration apporté au projet qui ne modifiera pas le « visage » de la vigne de la Maison Jaune pas plus que celui de Cully.

Le projet prévoit un parking ayant un équipement simple, pratique et attrayant s'intégrant harmonieusement dans le site dès lors qu'il ne sera pas visible, car entièrement recouvert de vigne et respectant la géométrie du mur d'enceinte.

Il résoudra durablement les problèmes de stationnement et de circulation dans et à travers Cully en confirmant, par ailleurs, la position centrale de Cully au cœur de Lavaux.

Concernant l'exploitation, elle se fera en interaction avec le parking de la Gare. Pour ce faire, la municipalité envisage un système d'abonnement qui permettra aux habitants de Cully et aux personnes travaillant à Cully de parquer leurs voitures tant à la Gare qu'à la Maison Jaune, sans limite de temps mais sans place attribuée, conférant ainsi une grande souplesse d'utilisation.

Pour les autres usagers un système de parcomètre sera mis en place dans les deux lieux.

Conjointement à cette réalisation, une réflexion urbanistique générale sur l'ensemble du périmètre défini est également en cours pour les aménagements de l'entrée et de la sortie du parking, les aménagements pour les piétons, le traitement des sols et d'une zone sans voiture au sud du Carrousel.

Dans ce contexte il est prévu l'extension de la zone de rencontre dans le secteur compris entre le Cheminet et le carrefour route de Vevey - rue de l'Indépendance. Ce futur aménagement rendra plus convivial et attrayant le centre de Cully jusqu'au bord du lac tout en améliorant la sécurité des piétons (zone 20 km/h).

En ce qui concerne l'aspect financier, une estimation a été réalisée sur la base d'avant métrés avec la collaboration d'une entreprise spécialisée pour un tel ouvrage. Il en ressort que le coût du parking et de ses accès serait de Fr. 4' 400' 000. Ce montant est corroboré par la comparaison d'ouvrages de même nature.

Pour ce qui a trait aux coûts financiers et d'exploitation, divers renseignements obtenus notamment auprès de la commune de Lutry nous permettraient de penser que leur couverture devrait pouvoir être assurée, en grande partie, par les utilisateurs eux-mêmes.

Plan directeur communal et règlement sur les constructions et l'aménagement du territoire

Ces mesures d'aménagement s'inscrivent dans le plan directeur communal (PDCom) admis par le Conseil communal le 18 avril 2005 et approuvé par le Conseil d'Etat le 8 juin 2005; elles sont régies plus particulièrement par la fiche sectorielle intitulée « Le Bourg » (voir plan ci-joint) qui vise à étendre la zone de rencontre à l'ensemble du bourg et à améliorer les circulations tant piétonnes que motorisées.

Dans le cadre du préavis municipal au Conseil communal relatif au PDCom, il est prévu la révision du règlement communal sur les constructions et l'aménagement du territoire (RPE), dont la nouvelle dénomination est plan général d'affectation (PGA), étude déjà en cours.

L'un des buts principaux de cette révision est de favoriser, dans toute la mesure où le permet la loi sur le plan de protection de Lavaux (LPPL), la création de logements, l'utilisation optimum des surfaces et volumes existants.

Zone de la Gare

L'étude de la revalorisation foncière et architecturale de cette zone est actuellement reprise.

Les faits nouveaux importants qui se sont passés, en particulier l'approbation du PDCOM et l'achat par la commune de Cully de l'immeuble Henri Contesse SA, en sont à la base.

Cette importante zone, implantée dans une situation stratégique, présente un véritable potentiel de développement de Cully pour les secteurs secondaires et tertiaires (artisanat, locaux administratifs, commerces, dépôts, logements etc.) et toutes autres surfaces en relation avec la vie de la commune ainsi que des CFF. Il faut tenir compte en outre d'un développement du secteur hospitalier, tel que Centre de formation « Espace Compétences » (EC), anciennement H+ », projet d'implantation d'un EMS, etc.

Les CFF étant propriétaires d'une importante surface dans ce secteur, tout projet se fera en collaboration avec ceux-ci. Ils ont d'ores et déjà accepté d'entrer en matière et, qui plus est, demandé à être intégrés dans la cadre d'un plan partiel d'affectation en étant, par ailleurs, prêts à accepter le principe d'un partenariat.

Conclusion

La municipalité est persuadée que, si Cully n'entend pas devenir une « ville musée » qui perd petit à petit son souffle, elle se doit de mettre en oeuvre une politique cohérente pour développer, à terme, et selon les moyens à disposition, un cadre de vie dynamique et harmonieux.

La municipalité